

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 4 octobre 2021

Conclusions de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2021

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 4 octobre 2021, à 20h00, en présence de 42 membres et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2021 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

**Préavis 07-2021 - Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques
pour cautionnements pour la législature 2021-2026**

Sans discussion, le Conseil Communal décide par 39 oui et 2 non:

1. De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021 – 2026
 - a. le plafond d'endettement à CHF 40'000'000.00,
 - b. le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 11'959'070.00.

Préavis 10-2021 - Arrêté d'imposition 2022 et 2023

Sans discussion, le Conseil Communal décide par 27 oui, 12 non et 2 abstentions:

1. **D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023, tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.**

**Préavis 11-2021 - "Révision du Plan d'affectation du Centre " (ancien Plan général d'affectation de la commune de Lucens) - Etude
Crédit demandé : CHF 45'500.-**

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre la révision du Plan d'affectation communal du Centre;**
2. **D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 45'500.- TTC ;**
3. **De financer cet investissement par le biais des liquidités courantes et de l'amortir par un prélèvement sur le Fonds de réserve général, compte N° 9282.0, dont le solde actuel est de Fr. 260'579.67.**

Préavis 12-2021 - Construction d'une conduite communale de distribution d'eau potable et de défense incendie entre les Champs des Fourches et les Isles (localité de Lucens)

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité moins 1 abstention :

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'une conduite communale de distribution d'eau potable et de défense incendie entre les Champs des Fourches et les Isles (localité de Lucens) ;**
2. **D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 506'000.00 TTC ;**

3. De financer et d'amortir ces travaux par le biais du Fonds de renouvellement & entretien des installations des eaux, compte N° 9280.03, dont le solde actuel est de Fr. 2'218'198.62, sous réserve de la déduction des éventuelles subventions reçues.

Préavis 13-2021 - Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires du quartier Route de Moudon – Bergères à Lucens

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires du quartier Route de Moudon – Bergères à Lucens ;
2. D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 452'000.00 TTC ;
3. De financer et d'amortir ces travaux par le biais du Fonds de réserve des égouts, compte N° 9280.05, dont le solde actuel est de Fr. 1'594'504.22.

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Monsieur le Président lève la séance à 20h55.

Conseil communal de Lucens

Le Président :



Raphaël Hugonnet



La secrétaire :



Barbara Duperrex